



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Austr.

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Ratification des Protocoles additionnels par l'Australie

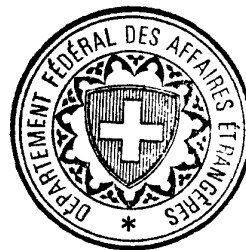
Le 21 juin 1991, l'Australie a déposé auprès du gouvernement suisse ses instruments de ratification des Protocoles additionnels I et II.

L'instrument concernant le Protocole I était accompagné de déclarations dont le texte figure en annexe.

Conformément à leurs clauses finales, les deux Protocoles entreront en vigueur pour l'Australie six mois après le dépôt des instruments, soit le 21 décembre 1991.

La présente notification est faite par le gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire des Protocoles.

Berne, le 12 juillet



Annexe: Déclarations concernant le Protocole I
